

Yadh Ben Achour

Entretien

COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —



« Une interprétation démocratique de l'islam est possible. »

Juriste et universitaire tunisien, le Pr Yadh Ben Achour est né en 1945. Ancien président de la Haute Instance de réalisation des objectifs de la révolution, il propose une étude du « Printemps arabe » à la lumière de son passé historique, théologique et anthropologique.

Il est invité pour cette année sur la chaire Mondes francophones, chaire créée en partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie.

Yadh Ben Achour prononcera sa leçon inaugurale intitulée *La révolution, une espérance* au Collège de France le 4 novembre 2021. Ses cours débuteront le 8 novembre 2021.

Ses enseignements seront disponibles sur notre site www.college-de-france.fr



Thierry Fabre : *Pourquoi avoir choisi comme thème la révolution pour votre cours au Collège de France cette année ?*

Yadh Ben Achour : Pour deux raisons principales. La première est que ce thème fascine les juristes, qui ont du mal à saisir ce phénomène paradoxal en rupture avec un ordre constitutionnel existant, alors qu'il est édificateur d'un nouvel ordre juridique. Il est dans le droit et le non-droit, destructeur et fondateur du droit. Pour cette raison, certains théoriciens du droit pensent qu'une révolution ne peut être l'objet d'une analyse juridique, alors que d'autres, en revanche, pensent que l'idée d'une « révolution juridique » est possible. L'autre raison est que j'ai été acteur et témoin direct de la révolution tunisienne de 2010-2011 : j'ai d'abord présidé la commission de réforme politique qui travaillait dans le cadre de l'ancienne Constitution de 1959 puis, lorsque la perspective de la révolution a viré dans le sens de l'élection démocratique d'une Assemblée nationale constituante, j'ai présidé la Haute Instance de la révolution. Sur cette expérience, j'ai écrit mon livre *Tunisie, une révolution en pays d'islam*, puis j'ai décidé de rester sur cette lancée.

Ci-dessus :

Représentation
du combat de
Ousman Dan Fodio,
le révolutionnaire
africain fondateur
de l'empire
de Sokoto

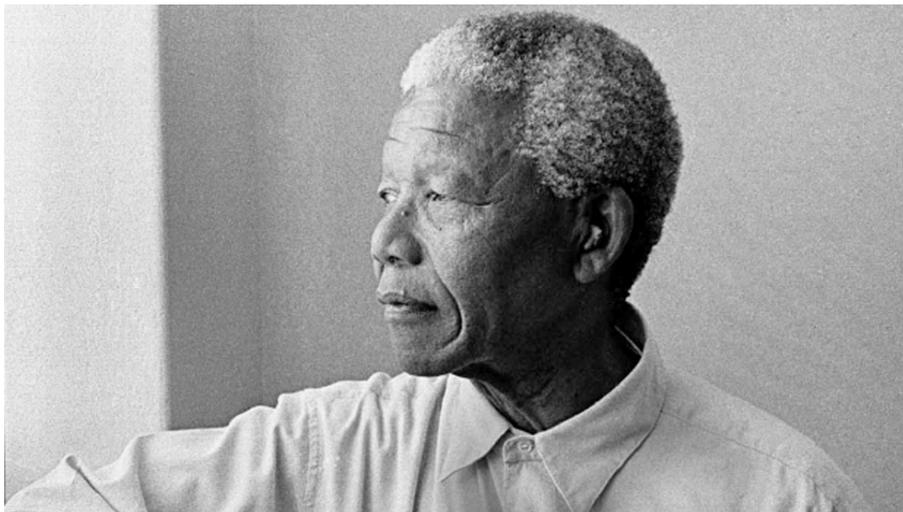
© D.R.

T. F. : *La révolution tunisienne fut donc un déclin ?*

Y. B. A. : Tout à fait. En octobre 2018, Antoine Compagnon, ayant lu mon livre *Tunisie, une révolution en pays d'islam*, m'a sollicité pour assurer un cours au Collège de France sur un thème de mon choix. J'ai été tenté par la solution la plus simple : reprendre les grandes questions de mes recherches sur *l'islam et la démocratie*, que je préparais alors à l'IMÉRA, en 2018. Mais j'ai finalement choisi un thème hors de ma spécialité, ce qui m'a transformé en apprenti historien des révolutions, pendant près de trois ans. Une expérience de recherche nouvelle et fascinante, dans laquelle la touche juridique n'est cependant pas absente !

T. F. : *Avec le recul que vous avez sur ce moment historique tunisien, peut-on parler d'une « révolution » ?*

Y. B. A. : Cette révolution ne rentre ni dans le cadre classique de la théorie des révolutions sociales, telle que conçue par Martin Malia ou Theda Skocpol, ni dans la thèse de la « fin des révolutions » défendue par John Dunn. Elle pourrait donc être niée. Je propose, comme l'ont fait des auteurs comme Jack Goldstone, Mathilde Larrère, Federico Tarragoni, Sami Zemni ou Michel Camau, de sortir de ce cadre théorique, basé sur l'expérience des grandes révolutions européennes ou américaines (nord et sud), et d'élargir ce concept pour y intégrer les révolutions qui, soit avec les modes spécifiques de l'ère prémoderne, soit avec ceux de la modernité, ont émaillé l'histoire du monde musulman, africain ou arabe. Des expériences comme la *révolte des Pénitents*, la *révolution des Aspirants*, celle des Abbāsides, des Almoravides, des Almohades, la révolution d'Ousmane Dan Fodio, ou celles du Caucase, qui ont inspiré à Tolstoï son roman *Hadji Mourad*, méritent examen. L'Afrique a connu l'une des plus grandioses révolutions dans l'histoire du monde, celle de Nelson Mandela. Elle est à la fois politique, culturelle, sociale et raciale, mais ne figure pourtant pas dans le répertoire des révolutions parce qu'elle ne rentre pas dans les critères classiques de la théorie des révolutions.



T. F. : *Vous mettez l'accent sur les révolutions démocratiques arabes. Pour quelle raison ?*

Y. B. A. : La thèse centrale que je défends est la suivante : malgré les échecs, les difficultés, parfois les régressions de ces révolutions, le message a été lancé et la graine finira par porter ses fruits. Je fais donc une analyse rétrospective, mais aussi prospective des révolutions arabes, pour montrer que, si certaines ont à moitié réussi – comme en Tunisie malgré ce qui se passe actuellement –, même les expériences qui ont raté leur trajectoire, et ont fini par une déliquescence à la fois de l'État et de la société, ont semé une graine dont il restera quelque chose. L'échec s'explique par l'internationalisation des conflits et l'intervention des grandes puissances et des puissances régionales. Cependant, je pense que « le printemps arabe » de 2011, et, plus tard, le Hirk algérien, le renversement de Omar el Béchir au Soudan, les soulèvements en Irak ou au Liban, offrent un sens prospectif aux révolutions arabes. Leur histoire n'est pas terminée.

Ci-dessus :

Nelson Mandela

© BK Creative
Commons
CC BY 2.0,
(recadrée).

T. F. : *Selon une idée largement répandue, le « despotisme oriental » caractériserait les régimes politiques arabes et le monde de l'Islam. Islam et démocratie, est-ce réellement compatible ?*

Y. B. A. : Vaste question. Pour raisonner sur la compatibilité entre islam et démocratie, j'ai commencé par redéfinir la démocratie en tant que *Norme* philosophique universelle, non en tant que régime politique particulier, donc au-delà des circonstances factuelles de l'histoire. Il apparaît alors que cette norme n'est ni d'Orient ni d'Occident. Elle englobe cinq principes fondamentaux, ceux de la dignité, de la liberté, de l'égalité, de la participation et de l'État de droit.

J'ai longuement développé dans mon dernier livre la question de la non-souffrance, ce principe existentiel de la vie humaine qui se trouve être le mieux garanti par la norme démocratique, et que les régimes comme la théocratie ou le despotisme ne garantissent pas. Quant à l'Islam, la réponse, évidemment, ne peut être absolue. La mienne est que l'islam est un *Texte*, susceptible d'être interprété par ses adeptes, et c'est de son interprétation que tout va dépendre. Une interprétation démocratique de l'islam est possible.

T. F. : *Vous soulignez ainsi un lien étroit avec un contexte, d'une certaine façon...*

Y. B. A. : Exactement. Si un esprit théocentrique interprète le texte de manière étriquée, formelle, légaliste, évidemment l'islam et la démocratie ne peuvent être compatibles. En revanche, si nous adoptons vis-à-vis du *Texte* une démarche téléologique, qui prend en considération les *maqâsid*, les objectifs ultimes de la religion, il n'y a plus de problème. Il suffit de renoncer à certaines règles rigidement interprétées. De nombreux auteurs l'ont fait, comme Mohammed Iqbal, Tahar Haddad, Mohammed Arkoun, Mahmoud Mohamed Taha, Gamal Al-Banna, Mohamed Chahrour, et je prends la relève ; mon apport d'ailleurs n'est pas tant à propos de l'islam que de la définition de la norme démocratique.

T. F. : Votre analyse démontre que l'orientalisme qui cherche à essentialiser l'islam tend à être dépassé par les mouvements révolutionnaires de l'histoire. Pourtant, n'est-ce pas la révolution islamique iranienne qui, depuis 1979, rythme le temps du monde de l'Islam ?

Y. B. A. : Effectivement, cette révolution a bouleversé la géopolitique non seulement du monde musulman, mais du monde entier. Lorsqu'elle a éclaté en 1979, elle fut au tout début un pôle d'attrait parce qu'elle se posait en révolution démocratique contre la dictature, la corruption du régime, la torture et tous les vices d'une monarchie dictatoriale. Rappelons quand même que des partis de gauche et d'extrême gauche ont participé à son triomphe en 1978 et 1979. Puis Khomeiny est venu avec son idée de *velayet-e-faqih*, invention pure et simple, qui n'a jamais existé dans la tradition chiite, pour imposer le gouvernement clérical et transformer cette révolution en théocratie gouvernante, malgré quelques éléments de liberté comme les élections de l'Assemblée, mais toujours sous surveillance du clergé, du Guide et des experts qui l'entourent. Nous commençons quand même à voir des éléments de fragilisation de ce système. S'il se maintient, c'est parce qu'il est encore considéré comme le symbole de la lutte contre l'impérialisme, qui s'est manifesté par exemple autour du nucléaire iranien. En réalité, la politique internationale des États occidentaux n'a fait que consolider le régime.

Je rappelle également que la révolution islamique doit beaucoup à la révolution constitutionnelle de 1906, et je pense qu'elle prépare son propre dépassement, comme le démontrent les travaux de Farhad Khosrokhavar sur les nouveaux intellectuels iraniens.

T. F. : *Cette révolution a désormais plus de quarante ans... Pensez-vous que nous soyons sortis de ce cycle islamique pour rentrer dans des révolutions qu'on pourrait qualifier de démocratiques ?*

Y. B. A. : Sortis du cycle islamique, loin de là. Toutefois, il peut y avoir convergence entre ce que j'appellerais *islamisation de la société* et démocratisation. C'est un peu ce que nous vivons en Tunisie actuellement : une renaissance de la religion, mais aussi une très forte tendance démocratique et libérale, qu'on observe depuis le coup d'État du 25 juillet-22 septembre. Le parti *Ennahda* y est de plus en plus contesté de l'intérieur, les démissions se succèdent. Ses membres remettent en cause cet islamisme politique et veulent le transformer en islam démocratique. Cette crise tectonique qui les secoue aujourd'hui les aidera peut-être à se réformer. Certains d'entre eux, de plus en plus nombreux, réfutent l'idée d'une cité politique gouvernée par les lois de Dieu et refusent que la charia soit la source de la législation.

T. F. : *Avec le retour au pouvoir des talibans en Afghanistan ou le coup de force du président Kaïs Saïed en Tunisie, ne sommes-nous pas entrés plutôt dans une phase de régression démocratique ?*

Y. B. A. : Vous savez, le déroulement de l'histoire n'est jamais fait de contrastes clairs, en noir et blanc. C'est plus complexe. Certains chemins, cycles ou modèles mettent beaucoup de temps à mourir ou à naître. Et ces morts et naissances ajournées peuvent cohabiter. C'est ce qui donne au monde arabe cet aspect actuel d'une bouilloire en pleine ébullition. Prenons ce qui se passe à Kaboul avec les talibans. Qui sait jusqu'où ça va aller ? C'est trop récent pour être valablement évalué. Mais que ça réussisse ou pas, nous sommes dans ce segment de l'histoire où les contraires cohabitent : d'un côté, la prise du pouvoir par les talibans ; de l'autre, la résistance de plus en plus forte de la société tunisienne. Cela me permet de revenir à la situation actuelle en Tunisie. Ce 25 juillet donc, il y a eu un coup d'État contre la Constitution.

Sans rentrer dans des détails juridiques, lorsque l'article 80 de la Constitution, qui a été utilisé ce jour-là, ne respecte pas ses conditions de forme et de fond, appelez-le coup de force si vous voulez, pour moi c'est un coup d'État contre la Constitution. Cela est définitivement confirmé par le décret scélérat du 22 septembre.

T. F. : L'étincelle démocratique née en Tunisie et dans d'autres pays arabes est-elle en train de s'éteindre ?

Y. B. A. : Justement pas, la flamme pourrait se réveiller surtout avec la prolongation de cet État d'exception. Devant la lenteur accablante avec laquelle le président gère la situation, l'absence de perspectives démocratiques, les gens commencent à s'apercevoir que nous tournons à vide. Il y a une étincelle nouvelle, révélatrice de la résistance de la société civile. Un exemple : l'Association de défense des libertés individuelles a donné une conférence de presse, le 13 septembre 2021, pour dénoncer tous les dépassements et atteintes arbitraires aux libertés individuelles et collectives, comme les jugements des civils par les tribunaux militaires, les interdictions de sortie ou les ennuis qu'un voyageur peut rencontrer à l'aéroport, avec questionnements et rétention pendant des heures, les assignations à résidence sans poursuites judiciaires... Depuis, les partis, associations, et personnalités nationales qui dénoncent les dérives de ce coup d'État sont de plus en plus nombreux. Et plus le temps passera, plus cette résistance civile se renforcera pour empêcher les dérives. À défaut, nous aurions d'ici peu une dictature doublée d'une contre-révolution. D'autant que nous connaissons les idées conservatrices du président actuel, qui ne divergent en rien de l'idéologie islamiste. C'est un islamiste masqué, je l'ai dit et écrit publiquement.





Al-Mahdi Ibn Toumert, fondateur
de la dynastie des Almohades au Maroc.

Eugène Delacroix, 1832

* **Thierry Fabre** est le
fondateur des
rencontres d'Averroès.

Il est actuellement
directeur du programme
Méditerranée de l'IMÉRA,
Institut méditerranéen de
recherches avancées.



L'imam Shamil,
révolutionnaire caucasien.

COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

Thomas Römer
Administrateur du Collège de France
11, place Marcelin-Berthelot, 75005 Paris
www.college-de-france.fr

Année
académique
2021/2022